



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1269/2020
Date de la séance du CE : 18 novembre 2020
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2019.FINGS.777
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales. Approbation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête :

1. Le rapport du Conseil-exécutif sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales est approuvé.
2. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport, conformément à l'article 51, alinéa 1, lettre c de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC).

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Chancellerie d'Etat

Pièces jointes
– Rapport